



Loi scellier et fiscalite

Par **indi2**, le **22/05/2013 à 14:29**

bonjour,rnAyant fait un investissement le 25/11/2010 en loi scellier en l'état futur d'achevement, réceptionner en septembre 2012 dans quelle case sur la déclaration complémentaire 2042c page 4 le montant doit il etre inscrit rnrnmerci rncordialement

Par **Liisa34**, le **22/05/2013 à 14:51**

Tu pourras trouver des information sur la défiscalisation immobilière à Bordeaux en consultant le site <http://www.immobilier-bordeaux.biz> , tu trouveras des articles pouvant répondre à ton sujet :)

Par **moisse**, le **23/05/2013 à 08:02**

Vous devez aussi remplir une 2044 ou 2044S et une 2044 EB.